

Demande déposée le 30/01/2025 et complétée le

N° AT 014 456 25 00001

Par :	SAS MARTIMOULT
Demeurant à :	990 RUE DU MYSTERE
	14370 MOULT CHICHEBOVILLE (anciennement MOULT)
Sur un terrain sis à :	14370 Moul-Chicheboville

2025-056

Monsieur le Maire de la Ville de Moul-Chicheboville

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26 et R 123-1 à R123-21

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée


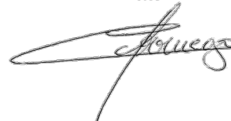
ARRETE

Article 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission de sécurité incendie et la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leurs rapports ci-joint annexés.

Moul-Chicheboville, le 11 avril 2025

Le Maire,

Coralie ARRUEGO
Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat de Moul-Chicheboville en vertu de l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

Accusé de réception en préfecture
014-200065019-20250411-2025056-AI
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025